

222C2410
FR0010241638-FS0860

26 octobre 2022

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MERCIALYS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 octobre 2022, la société APG Asset Management N.V. (Basisweg 10, 1043AP Amsterdam, Pays Bas), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 octobre 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir, pour le compte de fonds, 4 581 543 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MERCIALYS sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 93 886 501 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.